



Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Service du développement territorial

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung
Dienststelle für Raumentwicklung

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Séminaire ASPAN-SO

Adaptation au changement climatique: quelles contributions
l'urbanisme peut-il apporter ?

**Coordination entre les mesures de protection contre les crues et
le développement territorial dans la plaine du Rhône**

Sion, jeudi 20 novembre 2014

Damian Jerjen, chef du Service du développement territorial (SDT)
Nicolas Mettan, adjoint au Service du développement territorial (SDT)

Coordination entre les mesures de protection contre les crues et le développement territorial dans la plaine du Rhône

1. Développement territorial de la plaine du Rhône et planification directrice cantonale
 - Le projet dt 2020 et les nouveaux outils à l'échelle cantonale et supra-communale
 - La prise en compte des dangers naturels et de la protection contre les crues dans la planification directrice

2. La contribution du projet de 3^{ème} correction du Rhône à l'aménagement de la plaine
 - La place et le rôle du fleuve dans la plaine
 - Démarches en faveur d'une meilleure insertion territoriale et d'une meilleure appropriation du fleuve

Projet dt 2020: les nouveaux outils en préparation à l'échelle cantonale

Fédéraux



Cantonaux



Communaux



Coordination entre les mesures de protection contre les crues et le développement territorial dans la plaine du Rhône

1. Développement territorial de la plaine du Rhône et planification directrice cantonale
 - Le projet dt 2020 et les nouveaux outils à l'échelle cantonale et supra-communale
 - La prise en compte des dangers naturels et de la protection contre les crues dans la planification directrice
2. La contribution du projet de 3^{ème} correction du Rhône à l'aménagement de la plaine
 - La place et le rôle du fleuve dans la plaine
 - Démarches en faveur d'une meilleure insertion territoriale et d'une meilleure appropriation du fleuve

... au niveau national

Fédéraux

Constitution fédérale

Projet de territoire suisse

Plans sectoriels

LAT
(loi fédérale sur l'aménagement du territoire)

Cantonaux

Concept cantonal de développement territorial (NOUVEAU)

Plan directeur cantonal

LcAT
(loi cantonale sur l'aménagement du territoire)

Communaux

Plans directeurs intercommunaux (NOUVEAU)

PAZ
(plan d'affectation des zones)
RCCZ
(règlement communal des constructions et des zones),...

Projet de territoire Suisse

Conseil fédéral suisse
Conférence des gouvernements
cantonaux
Conférence suisse des directeurs
cantonaux des travaux publics,
de l'aménagement du territoire
et de l'environnement
Union des villes suisses
Association des Communes Suisses

[Version romania](#)

Le Projet de Territoire Suisse

«Afin de réduire les risques et les dommages aux infrastructures, **il convient de tenir compte des dangers naturels lors de la définition de l'utilisation du sol.** L'aménagement du territoire dispose d'instruments adéquats pour protéger le milieu bâti. La délimitation de zones tampons non constructibles permet, par exemple, de réduire considérablement le danger lié aux inondations, crues subites, avalanches, éboulements et autres risques.» (p. 44)

« Les espaces lacustres et fluviaux assurent de nombreuses fonctions: espace naturel, espace de délasserement et d'habitat, réserve d'eau potable, alimentation de la nappe phréatique et production d'énergie. Parallèlement à leur rôle essentiel pour la nature, dont ils sont des points de liaison, il faut que ces espaces restent librement accessibles à la population. **L'utilisation des rives est à coordonner avec la protection contre les crues.** Les cours d'eau ne peuvent répondre à leurs nombreuses sollicitations que si on leur réserve suffisamment d'espace.» (p. 48)

Le Projet de Territoire Suisse

« L'aménagement de la plaine du Rhône doit être guidé par une stratégie supra-communale et suprarégionale. Il s'agit notamment de tenir compte des besoins d'un développement concentré de l'urbanisation, de l'agriculture, de la protection contre les crues ainsi que des espaces naturels et de délassément. La troisième correction du Rhône constitue un facteur déterminant de ce processus. » (p. 94)



Stratégie 2: Mettre en valeur le milieu bâti et les paysages

... au niveau cantonal

Fédéraux



Cantonaux

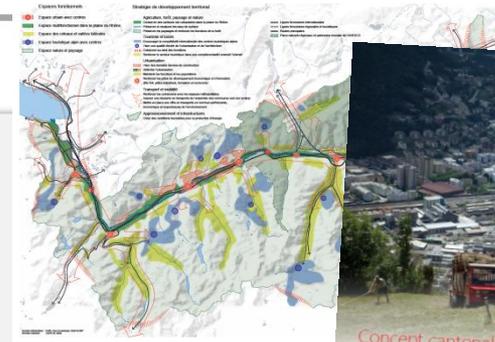


Communaux



Concept cantonal de développement territorial (CCDT)

Rapport et carte de synthèse



1. Principes directeurs du développement territorial

- Développer les espaces constituant le territoire valaisan de manière différenciée, complémentaire et solidaire
- Valoriser et préserver le cadre de vie et les ressources naturelles de manière équilibrée
- Renforcer la connexion et l'ouverture vers l'extérieur
- Promouvoir les coopérations à l'échelle supra-communale

2. Développement spatial souhaité des espaces fonctionnels

- Espace urbain avec centres
- Espace multifonctionnel dans la plaine du Rhône
- Espace des coteaux et vallées latérales
- Espace touristique alpin avec centres
- Espace nature et paysage

3. Stratégie de développement territorial

- Agriculture, forêt, paysage et nature
- Tourisme et loisirs
- Urbanisation
- Transports et mobilité
- Approvisionnement et infrastructures

Le CCDT précise le cours que doit suivre l'aménagement du territoire cantonal

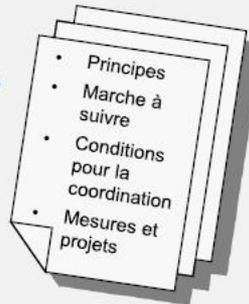
Plan directeur cantonal

~ 50 fiches de coordination et carte

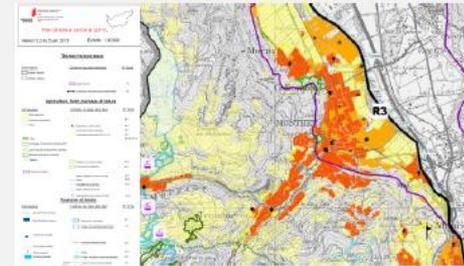
(en phase avant-projet)

1. Fiches de coordination

- Thèmes transversaux
- Agriculture, forêt, paysage et nature
- Tourisme et loisirs
- Urbanisation
- Transports et mobilité
- Approvisionnement et infrastructures



2. Carte du Plan directeur (1:100'000)



Le plan directeur cantonal définit la façon de coordonner les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire, afin d'atteindre le développement souhaité

Dans le concept cantonal de développement territorial (2)

Le développement spatial souhaité du canton par type d'espace

«**L'espace multifonctionnel dans la plaine du Rhône** remplit diverses fonctions, telles que l'économie, l'habitat, l'agriculture, la protection contre les crues et la protection du paysage. Son aménagement est guidé par une stratégie supracommunale et suprarégionale s'appuyant sur la troisième correction du Rhône en vue de résoudre durablement les conflits d'intérêt entre les différentes utilisations du sol. »

La stratégie de développement territorial par domaine

- 1.6 Préserver et renaturer les eaux de surface
- 3.8 Protéger la population, les animaux, les infrastructures, les biens culturels et l'environnement sont protégés contre les dangers naturels et techniques

Dans le plan directeur cantonal

Plan directeur cantonal - Fiche de coordination f.901



*Nature, paysage
et forêt*

Troisième correction du Rhône

Etat au	21.11.2012
voir aussi fiches n° A1/E.2/E.6/F.6/F.9/G.1/G.3/g.30/1.1/1.4	

Instances

responsable de l'objet ou du projet – Service des routes et des cours d'eau

autres instances concernées

- Office fédéral de l'environnement
- Service de l'agriculture
- Service du développement territorial
- Service de la chasse, de la pêche et de la faune
- Service de la protection de l'environnement
- Service des forêts et du paysage
- Service de l'énergie et des forces hydrauliques
- Service de la sécurité civile et militaire
- Service du développement économique
- Service des bâtiments, monuments et archéologie
- Département de l'éducation, de la culture et du sport
- Communes concernées

responsable de la coordination – Service du développement territorial

Description

Historique et enjeux

Suite aux deux premières corrections d'envergure réalisées de 1860 à 1890, puis entre 1930 et 1960, le Rhône a été progressivement endigué pour assurer une meilleure sécurité contre les crues et favoriser l'utilisation de la plaine. Ces interventions ont permis un développement important de l'agriculture, de l'urbanisation et des infrastructures dans toute la plaine. Elles ont également entraîné une dégradation des milieux naturels liés au fleuve ainsi qu'une perte de la diversité paysagère.

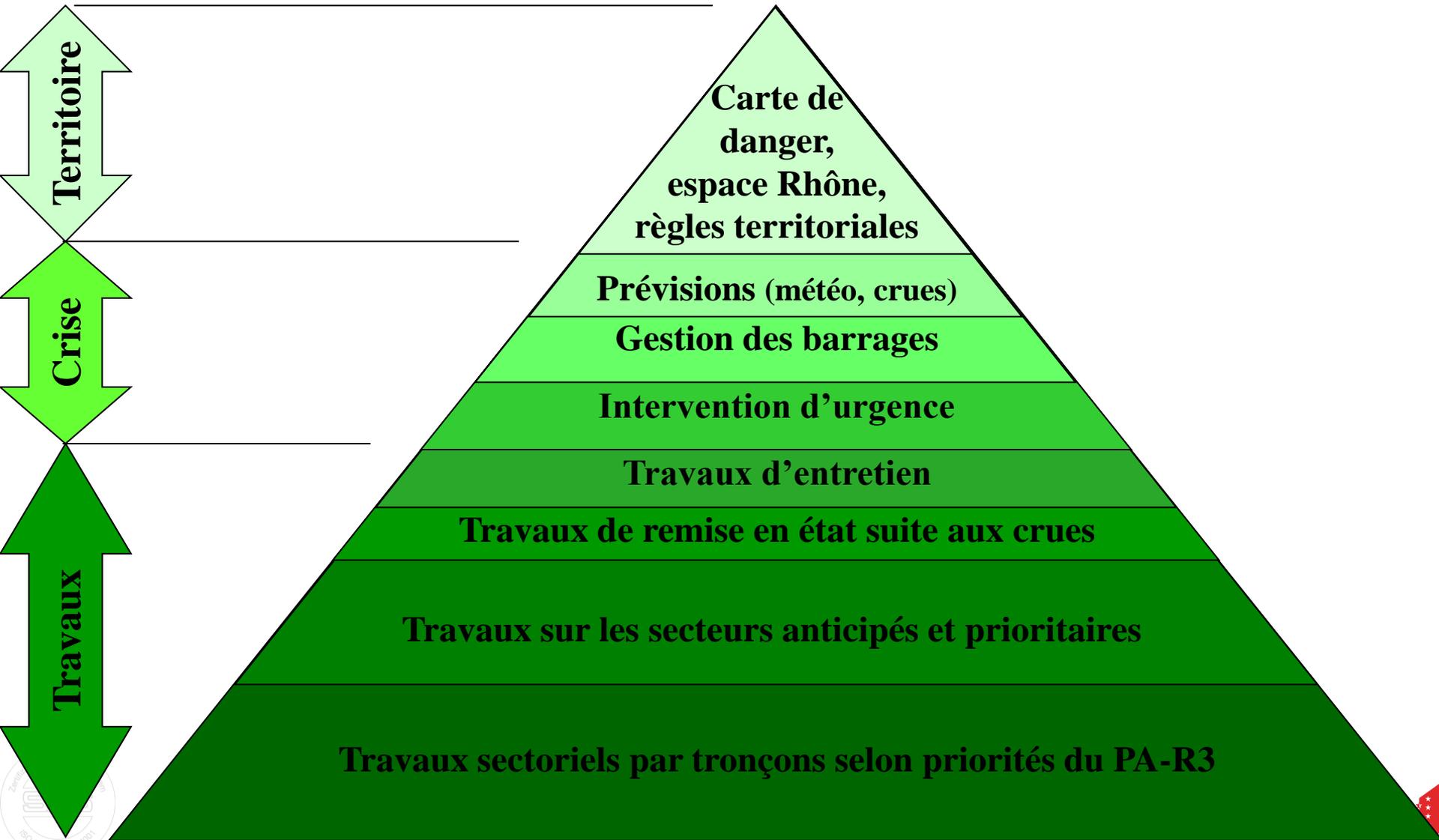
Les crues récentes de 1987 et 1993 ont toutefois démontré que les anciennes corrections ne garantissent plus une sécurité suffisante, en raison de la capacité limitée du fleuve et de l'état déficient des digues entraînant un risque de rupture avant même que la capacité maximale ne soit atteinte. La crue d'octobre 2000 a confirmé la nécessité de la 3^e correction du Rhône. Aujourd'hui, ce sont ainsi plus de 11'000 hectares, dont 3'300 hectares de surfaces situées en zone à bâtir, qui sont susceptibles d'être inondés dans la plaine valaisanne. Les dommages potentiels à l'intérieur de ce périmètre sont estimés à plus de 10 milliards de francs à l'état actuel.

1

Coordination entre les mesures de protection contre les crues et le développement territorial dans la plaine du Rhône

1. Développement territorial de la plaine du Rhône et planification directrice cantonale
 - Le projet dt 2020 et les nouveaux outils à l'échelle cantonale et supra-communale
 - La prise en compte des dangers naturels et de la protection contre les crues dans la planification directrice
2. La contribution du projet de 3^{ème} correction du Rhône à l'aménagement de la plaine
 - La place et le rôle du fleuve dans la plaine
 - Démarches en faveur d'une meilleure insertion territoriale et d'une meilleure appropriation du fleuve

La stratégie globale de protection contre les crues du Rhône



Lignes directrices paysagères pour le Rhône et pour la plaine

 Département des transports, de l'équipement et de l'environnement
Service des routes et des cours d'eau
Projet Rhône

mai 2008

 Département für Verkehr, Bau und Umwelt
Dienststelle für Strassen und Flussbau
Rhôneprojekt

LIGNES DIRECTRICES PAYSAGERES POUR LE RHONE ET POUR LA PLAINE

Version finale Mai 2008



Mandat de spécialiste et expert paysage - MR0134
Professeur honoraire Léopold Veuve, urbaniste en collaboration avec
Pierre Feddersen, urbaniste et Paysagegestion, architectes-paysagistes.

rue de la Louve 12 - 1003 Lausanne - 021 331 23 23 - www.paysagegestion.ch

Lignes directrices paysagères pour le Rhône et pour la plaine : du canal au corridor de vie (1)

L'image générale du Rhône

- Une géométrie souple dans ses formes qui accompagne la dynamique naturelle du fleuve (casser l'image du canal, varier les largeurs)
- La prise en compte des ambiances: en ville, c'est la forme urbaine et l'appropriation locale qui dicteront la forme du Rhône

L'arborisation

- L'arborisation (le cordon végétal) comme repère, comme identifiant de la présence du Rhône dans la plaine

Le Rhône comme colonne vertébrale de la plaine

- Le Rhône comme axe privilégié pour la mobilité douce (sans interruption et sans circulation motorisée)
 - principe de continuité (y compris continuité biologique)
 - principe de séparation (entre les types de mobilité)

Lignes directrices paysagères pour le Rhône et pour la plaine : du canal au corridor de vie (2)

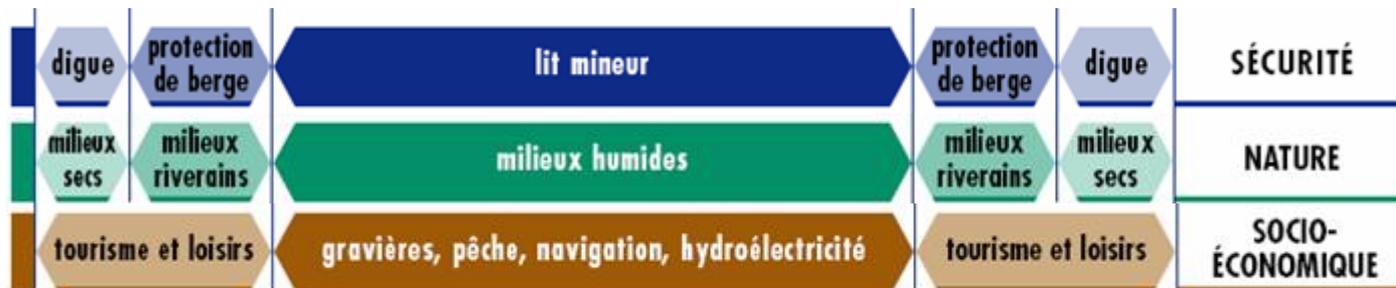
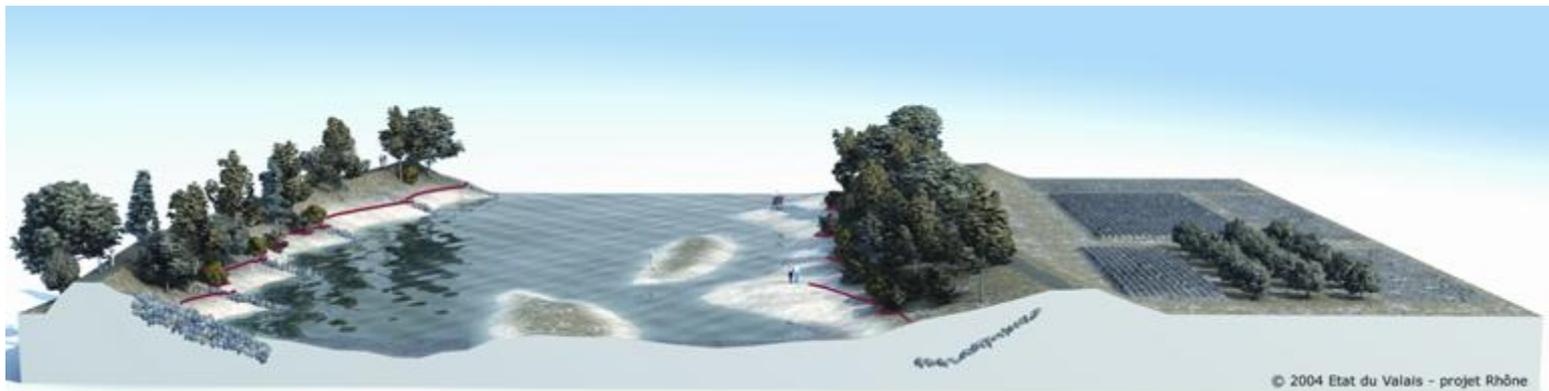
La visibilité du Rhône

- La nécessité de maintenir de grandes séquences de vues sur le Rhône (par le train ou la route)

La liaison avec la plaine

- Une réflexion à mener sur la forme et la pente extérieure des digues
- Une cohérence des accès, des équipements et des liaisons à assurer entre le Rhône et la plaine

Un espace unique pour tout faire



La route du Rhône

Route du Rhône - Andermatt-Genève (Chancy) - La Suisse à vélo - Windows Internet Explorer

http://www.veloland.ch/fr/routen_detail.cfm?id=20815

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Route du Rhône - Andermatt-Genève (Chancy) - La S...

MIGROS

Bienvenue dans La Suisse à vélo

deutsch
italiano
english

[retour](#) [Nouvelle recherche](#) [Imprimer](#)

Itinéraires
Carnets de route
Lieux
Trains, bus, bateaux
Vélo de location
La Suisse en Flyer
Service vélo
Hébergements
Offres à réserver
Curiosités
Events / slowUp
Guides, Cartes
Vos réactions

Chercher sous »

Route du Rhône
 Andermatt-Genève (Chancy)

La Route du Rhône traverse le Valais au pied d'imposantes montagnes, le long du fleuve, par des chemins calmes et charmants. Puis elle suit les rives du lac Léman par les quais de palmiers et les pittoresques vignobles de Lavaux, s'achevant à Genève.

1

Carte pour l'itinéraire

© swisstopo (5704000138)

[Carte plus grande](#)

Profil en long

[Télécharger](#) (PDF, 471 KB)

démarrer Novelli GroupWise - B... Microsoft PowerPoint ... NIM Mobilité douce - Piste... Poste de travail

Les digues intégrées présentent également des avantages en termes d'intégration paysagère, de gestion des matériaux et de réduction des risques de terriers de blaireaux, castors et renards.



On trouve actuellement une digue de ce type dans la région de Sierre, plantée de vigne:



Coordination entre les mesures de protection contre les crues et le développement territorial dans la plaine du Rhône

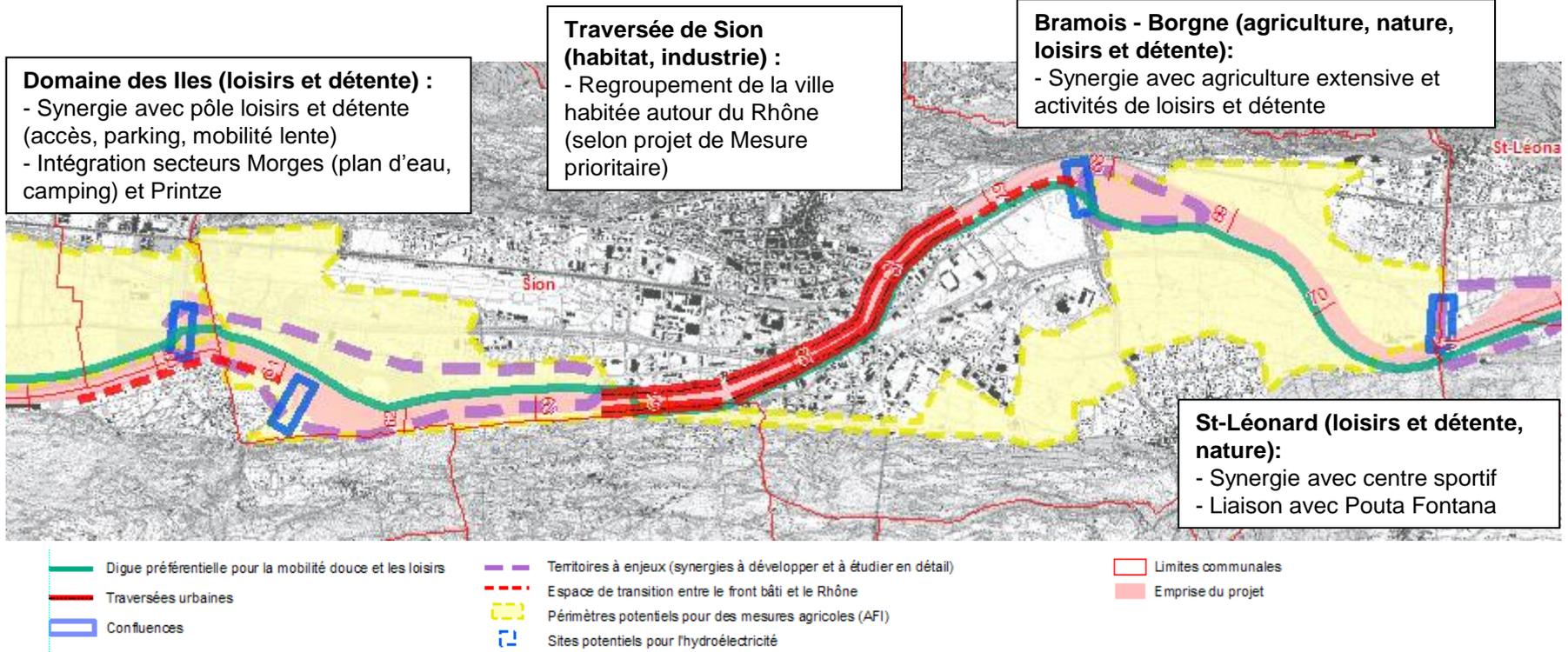
1. Développement territorial de la plaine du Rhône et planification directrice cantonale
 - Le projet dt 2020 et les nouveaux outils à l'échelle cantonale et supra-communale
 - La prise en compte des dangers naturels et de la protection contre les crues dans la planification directrice

2. La contribution du projet de 3^{ème} correction du Rhône à l'aménagement de la plaine
 - La place et le rôle du fleuve dans la plaine
 - Démarches en faveur d'une meilleure insertion territoriale et d'une meilleure appropriation du fleuve

L'identification des «territoires à enjeux» et la recherche de synergies avec le développement de la plaine via des démarches territoriales spécifiques :

- L'exemple de Sion

Les enjeux territoriaux de la traversée du Rhône à Sion



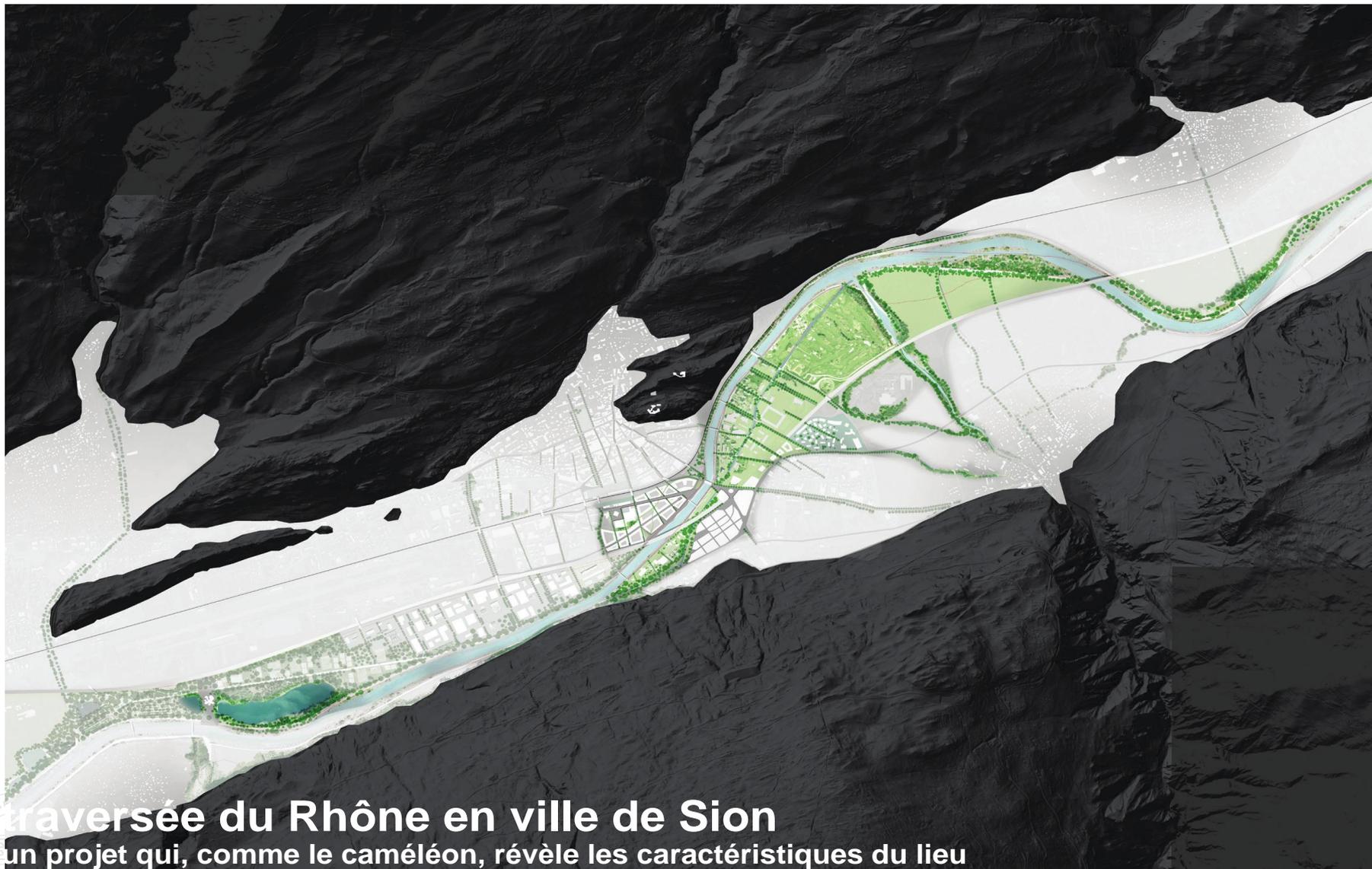
Traversée du Rhône en ville de Sion
Mandats d'études parallèles

Projet lauréat

paysagestion | localarchitecture | de torrenté & pellissier | metron | delarze | emac

la ville rejoint son fleuve...







séquence «nature» Lienne - Borgne
proposition élargissement du Rhône par ripage



les quais des Berges
deux quais ensoleillés à vivre autrement



la place du Rhône
s'ouvre sur le fleuve, le parc des Ateliers et la vallée





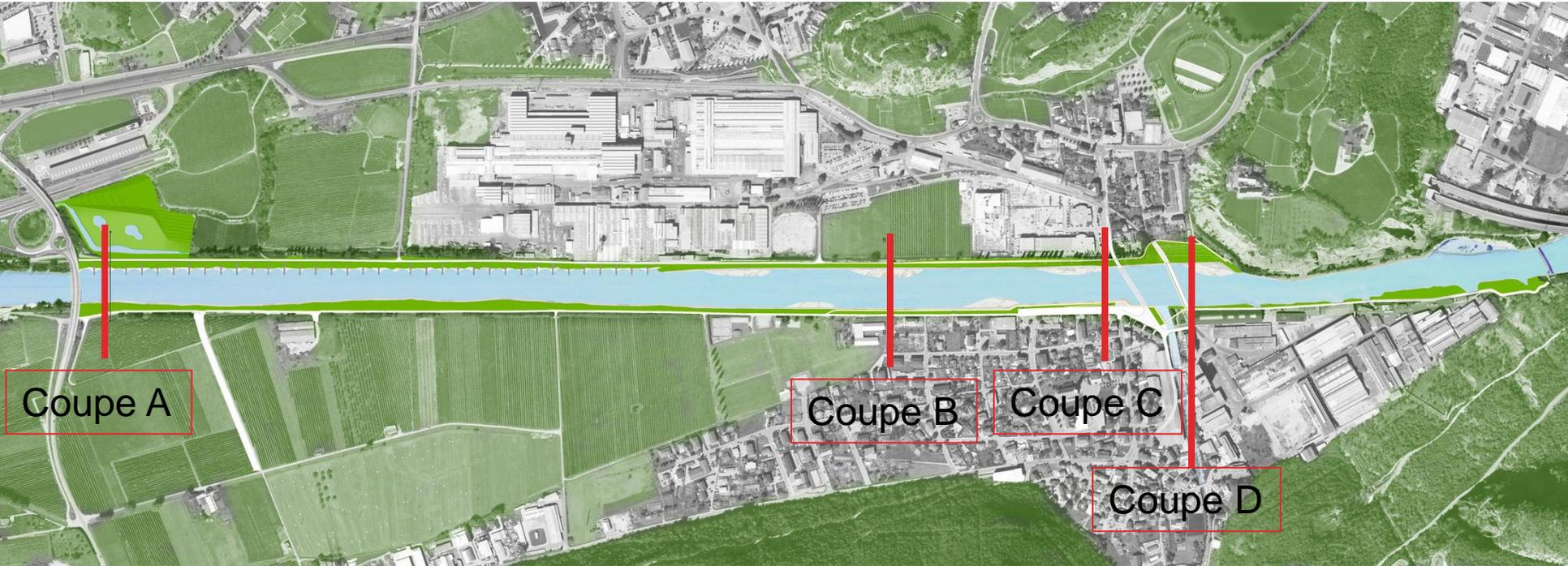
séquence nature - Îles

Entre 2015 et 2020, l'exploitation de gravier cède la place aux loisirs

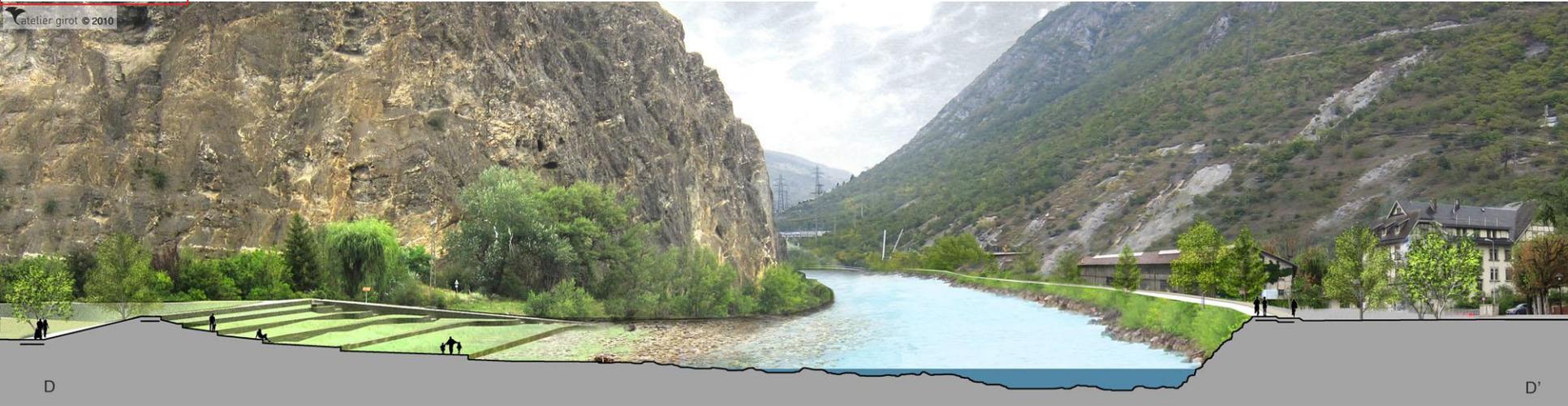


L'identification des «territoires à enjeux» et la recherche de synergies avec le développement de la plaine via des démarches territoriales spécifiques :

- L'exemple de Sierre-Chippis



Coupe D



atelier girot
 landscape infrastructure
 landscape architecture
 urban design
 Binzenstrasse 1
 3944 Gockhausen
 Switzerland
 T +41 43 540 42 91
 F +41 43 233 83 25
 www.girot.ch
 info@girot.ch

Projet de Paysage,
 Conception et Représentation
 des Aménagements du Rhône
 pour la Mesure Prioritaire du
 Secteur Sierre-Chippis

21.12.2010



L'identification des «territoires à enjeux» et la recherche de synergies avec le développement de la plaine via des démarches territoriales spécifiques :

- L'exemple de Martigny

Ville de Martigny
Image directrice du paysage entre ville et fleuve



Superposition de la carte de Dufour (1861) et Napoléon (1805-1810)



La ville, implantée sur le cône, s'organise selon la pente

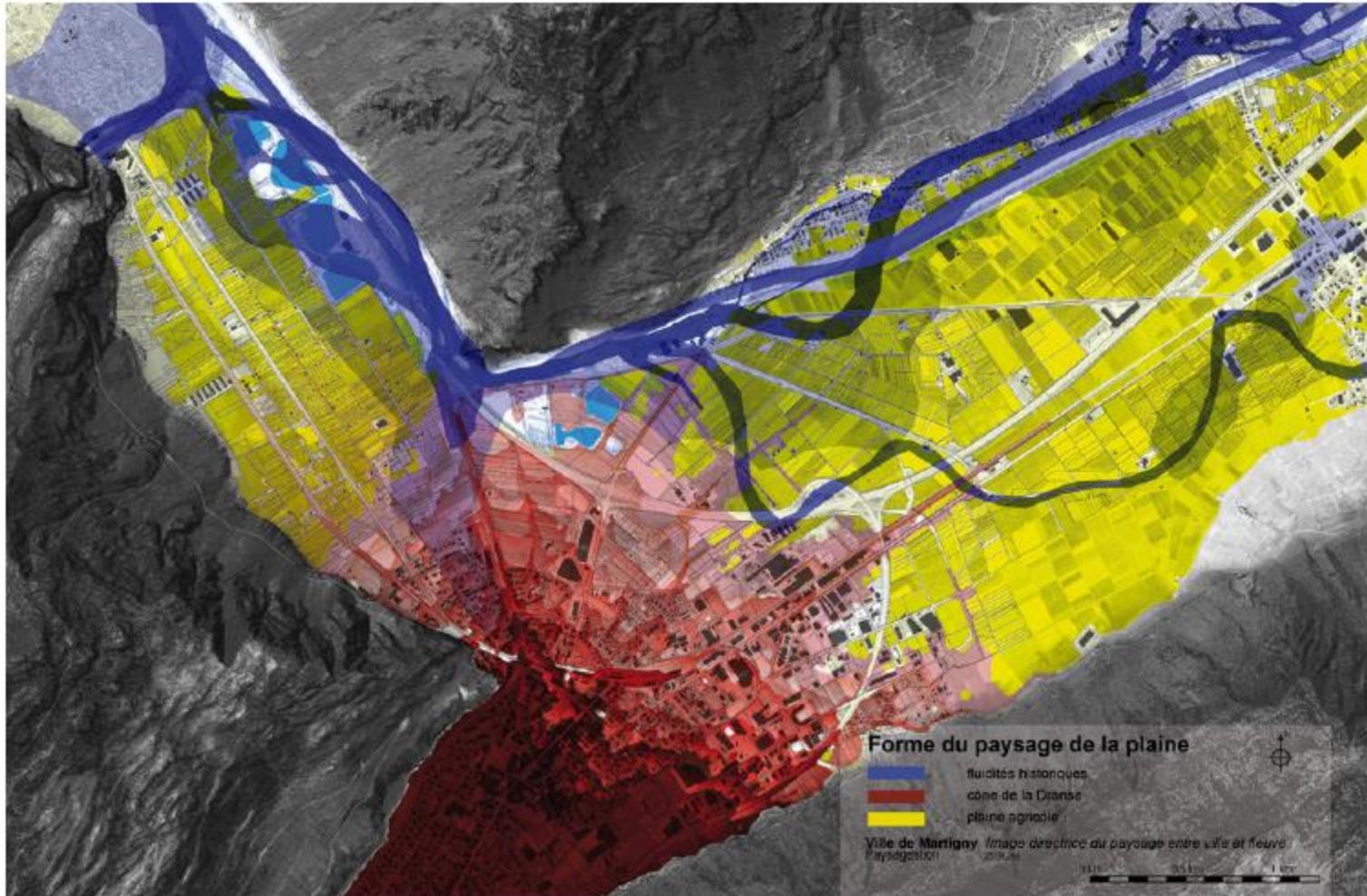


De tout temps, le Rhône a marqué le paysage de la plaine

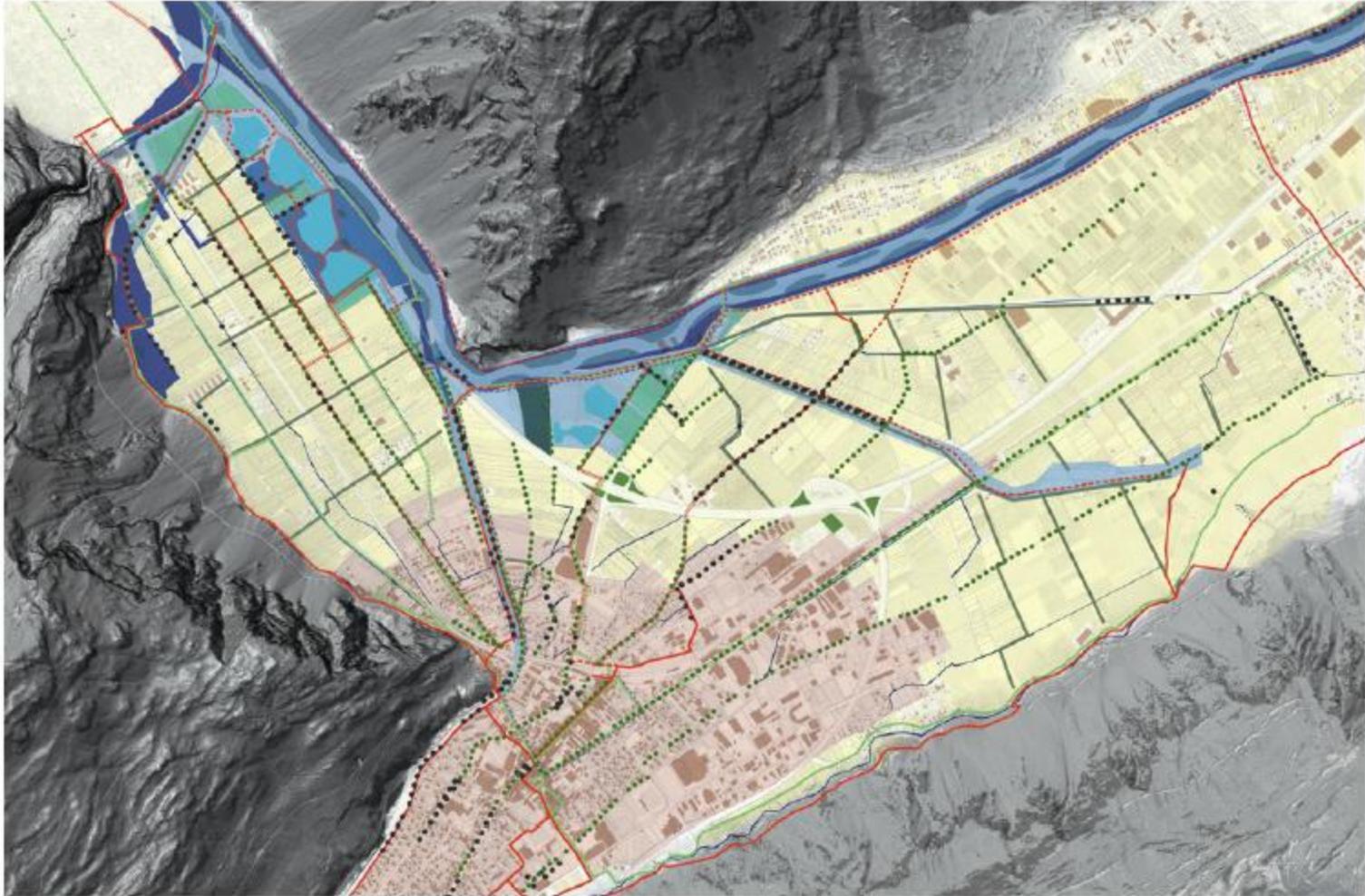


Le travail de la terre dessine la plaine selon une trame agricole orthogonale

Ville de Martigny
Image directrice du paysage entre ville et fleuve

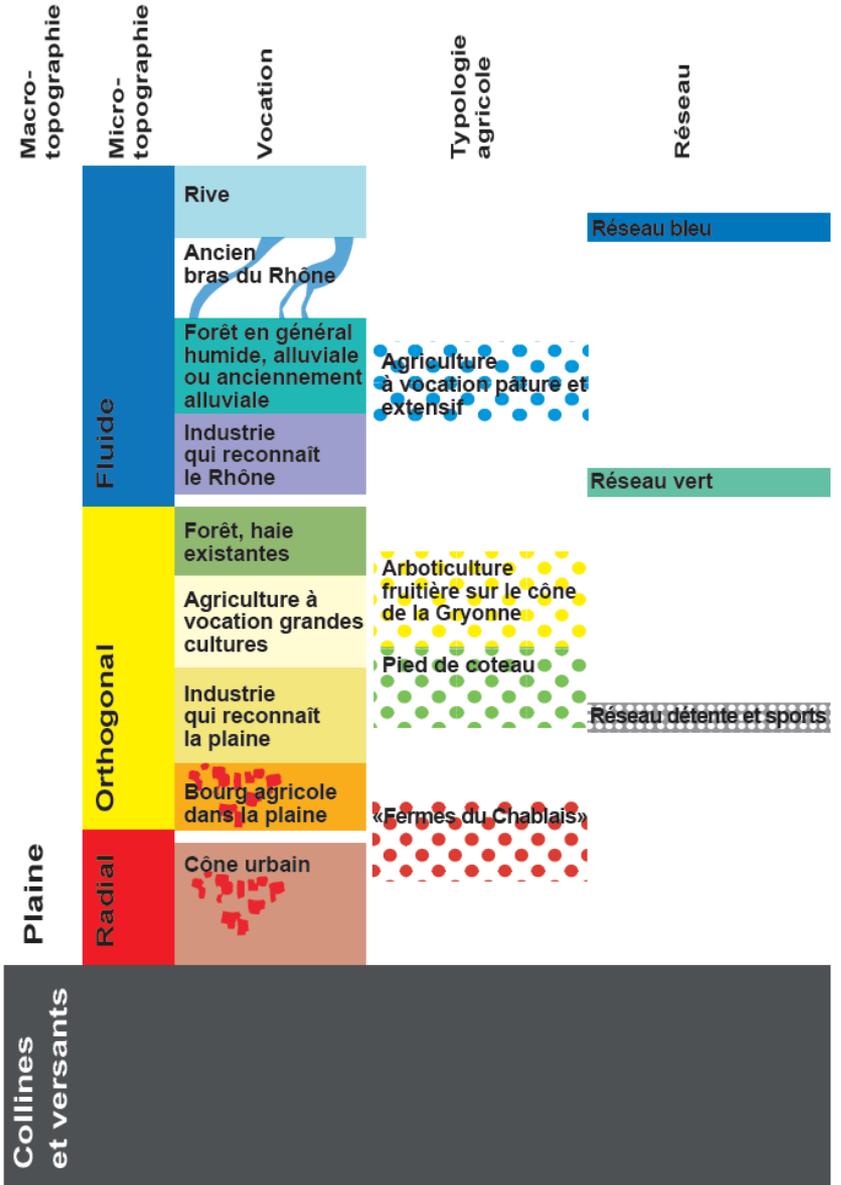
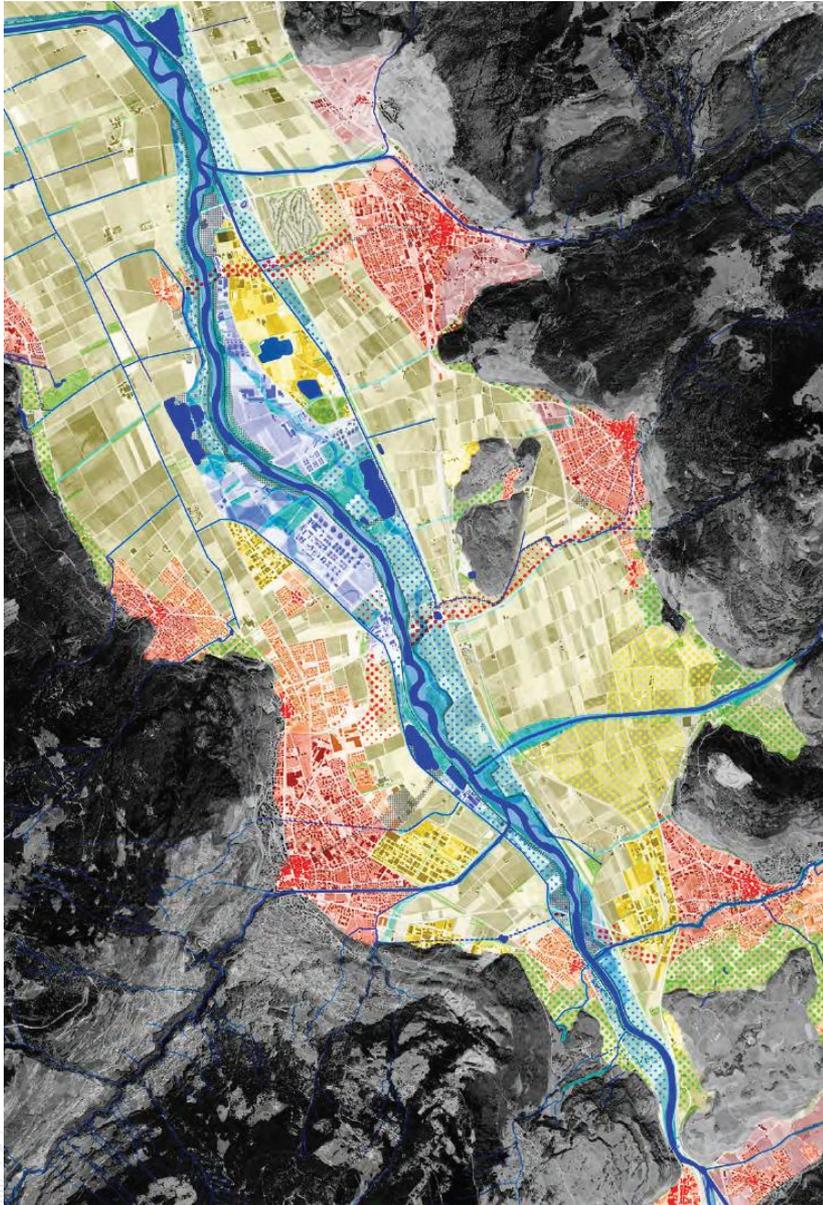


Ville de Martigny
Image directrice du paysage entre ville et fleuve



L'identification des «territoires à enjeux» et la recherche de synergies avec le développement de la plaine via des démarches territoriales spécifiques :

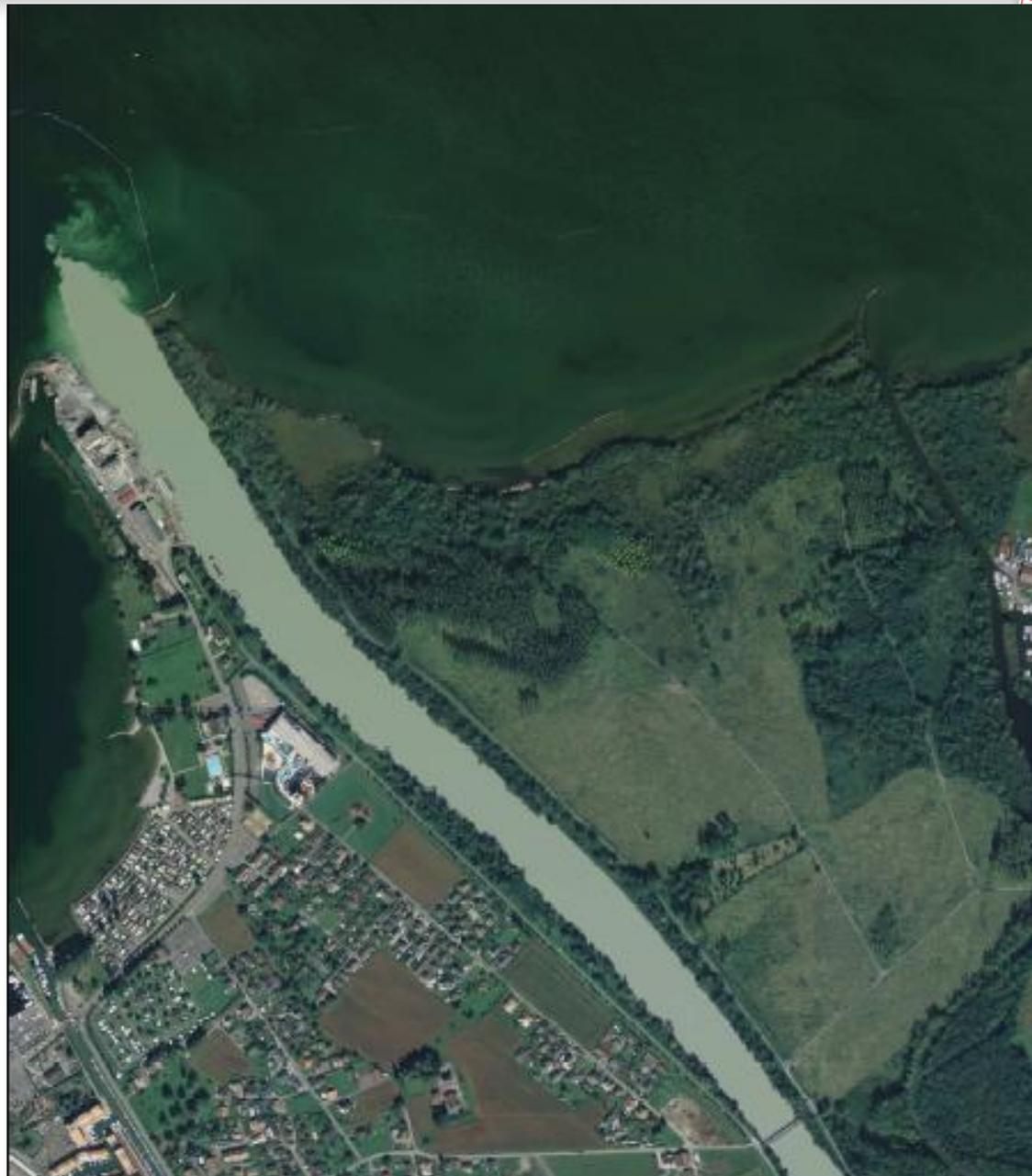
- L'exemple du Chablais



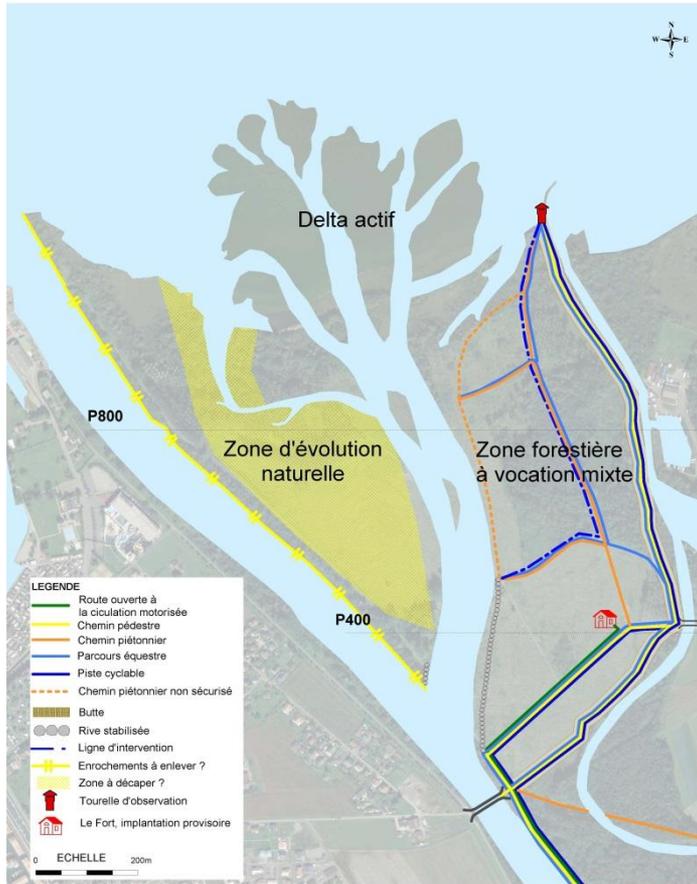
L'identification des «territoires à enjeux» et la recherche de synergies avec le développement de la plaine via des démarches territoriales spécifiques :

- L'exemple du delta

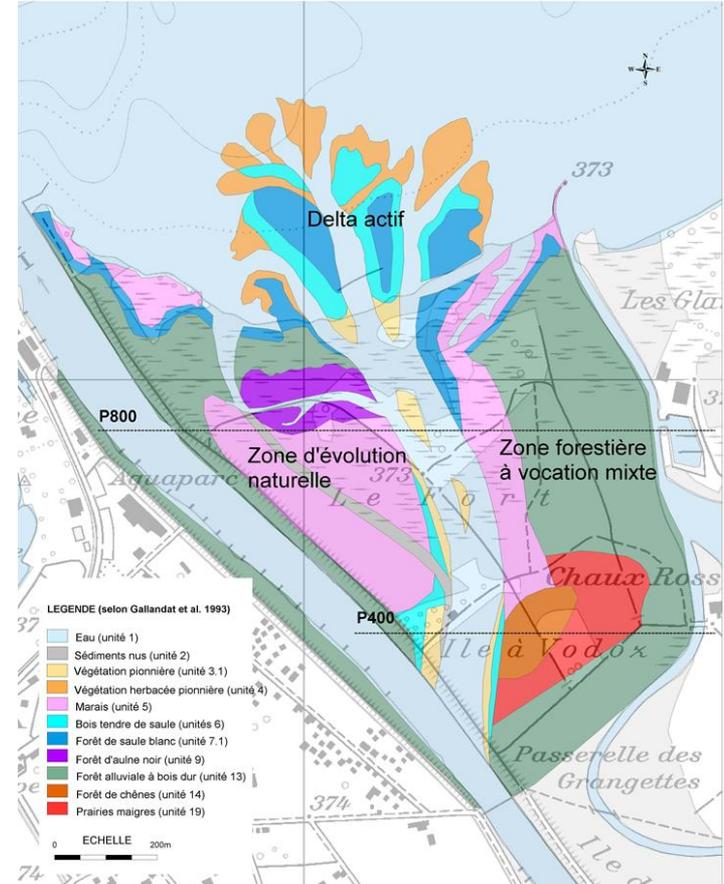
Le delta actuel



Delta du Rhône : Etat probable après 10 à 15 ans



Delta du Rhône : Etat probable après 10 à 15 ans - Végétation





Le Rhône dans la plaine: une place à retrouver, entre hégémonie et quasi absence, pour le bien-être de la population valaisanne